



CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2016

PROCES-VERBAL SOMMAIRE

AFFICHE DU 15 juin 2016 au 29 juin 2016

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 7 juin 2016, s'est réuni le **MARDI 14 JUIN 2016 à 19 H 00**, salle des délibérations, en Mairie des Sables d'Olonne.

*
* *

- ADMINISTRATION GENERALE -

1. PROJET DE PERIMETRE DE LA FUSION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES OLLONNES ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AUZANCE VERTONNE ET EXTENSION A LA COMMUNE DE SAINT MATHURIN

Le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion des Communautés de Communes des Olonnes et de l'Auzance et de la Vertonne et l'extension par le rattachement de la commune de Saint Mathurin, tel qu'arrêté par le préfet de Vendée le 5 avril 2016, conformément aux dispositions de l'article 35 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République.

2. COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ISSUE DE LA FUSION FIXEE DANS LE CADRE D'UN ACCORD LOCAL

La délibération est retirée de l'ordre du jour.

3. CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA REFONTE DE L'IDENTITE VISUELLE DE LA COMMUNE DES SABLES D'OLONNE ET DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DES SABLES D'OLONNE

Le Conseil Municipal autorise la constitution d'un groupement de commandes auquel participeront la Communauté de Communes des Olonnes, les communes d'Olonne sur Mer et des Sables d'Olonne, accepte les termes de la convention constitutive de groupement de commandes pour la passation d'un marché portant sur la refonte de l'identité visuelle de la commune des Sables d'Olonne et de la Communauté d'Agglomération des Sables d'Olonne, désigne Monsieur Yvan KERVENKA comme membre titulaire et Madame Dominique MAESTRIPIERI comme membre suppléant, pour siéger à la Commission Marchés, accepte que la Ville d'Olonne-sur-Mer soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

4. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - ECOLE DE FORMATIONS MARITIMES

Le Conseil Municipal maintient son soutien à l'école des formations maritimes et décide de lui verser une subvention de 1 598 € TTC.

5. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - ASSISES DE LA PECHE ET DES PRODUITS DE LA MER

Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 10 000 € TTC à la société INFOMER pour l'organisation des Assises de la pêche et des produits de la mer qui se sont déroulés les 9 et 10 juin 2016.

6. VENTE DE LA VEDETTE A PASSAGERS « LA CHAUMOISE »

Le Conseil Municipal approuve la vente du navire à passagers La Chaumoise, propriété de la Ville, immatriculé aux Affaires Maritimes des Sables d'Olonne sous le numéro LS511530 pavillon français, à la société SAS Société Eco Marine Service dont le siège social est situé La Sainte Marine, 85340 L'ILE D'OLONNE, immatriculée au Registre des Commerces et Sociétés de la Roche-sur-Yon sous le numéro 808017578 et représentée par Monsieur Guillaume de FONTENIUX, au prix de 15 000 € H.T, autorise le paiement d'une somme de 3 000 € H.T. à la société JM SEA, dont le siège social est situé 30 rue Jean Godefroy, 17000 LA ROCHELLE, immatriculée au Registre des Commerces et Sociétés de La Rochelle sous le numéro 513134643, représentée par Monsieur Jean-Marie CAILLAUD, au titre de sa commission liée à la vente du navire et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette vente ou s'y rapportant.

- FINANCES -

7. FINANCES COMMUNALES - EXERCICE BUDGETAIRE 2016 - DECISION MODIFICATIVE N°2

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative n°2 autorise les écritures budgétaires.

8. ASSOCIATION E.V.E.A - DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE LA GARANTIE D'EMPRUNT

Le Conseil Municipal décide de renouveler la garantie d'emprunt à hauteur de 50 % pour l'emprunt présenté ci-dessous qui a fait l'objet d'une renégociation par EVEA :

- Montant du prêt : 777 800 €
- Durée : 115 mois
- Taux d'intérêt fixe : 1,87%
- Caution solidaire
- Conseil Général : 50 %
- Commune des Sables d'Olonne : 50 %

- RESSOURCES HUMAINES -

9. VACATIONS MÉDECINE PROFESSIONNELLE ET PRÉVENTIVE

Le Conseil Municipal décide de recruter un ou des médecins vacataires pour assurer le suivi médical professionnel des agents et de les rémunérer sur la base de la vacation fixée à 80 € la consultation.

10. RECENSEMENT DES CONTRIBUABLES - INDEMNITE AU PERSONNEL DES IMPOTS

Le Conseil Municipal approuve le versement à Olivia PAGEAUD d'une indemnité de 849,65 € dans le cadre des dispositions de l'arrêté interministériel du 10 mai 1946 fixant les règles d'indemnisation des agents des impôts pour les travaux de recensement des contribuables.

11. REMBOURSEMENT FRAIS DE DÉPLACEMENTS POUR LES AGENTS OCCUPANT DES FONCTIONS ITINÉRANTES

Le Conseil Municipal décide de verser aux agents occupant des fonctions itinérantes une indemnité forfaitaire pour les déplacements à l'intérieur du territoire de la commune dans la limite de 210 € par an - ce versement pourra être fractionné et versé dans la limite des frais engagés - et d'appliquer ce dispositif aux agents des cimetières, du domaine public, des animateurs sportifs et des agents du centre de loisirs,

- DOMAINE PUBLIC -

12. CONVENTION DE REDEVANCE SPECIALE AVEC LA CCO POUR L'ENLEVEMENT DES DECHETS NON MENAGERS ET DES CARTONS - MARCHES COUVERTS

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention de redevance spéciale pour l'enlèvement des déchets non ménagers et des cartons à intervenir avec la Communauté de Communes des Olonnes et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous documents s'y rapportant.

- ANIMATIONS - DEVELOPPEMENT CULTUREL -

13. SUBVENTION EXPOSITION OVERLINE

Le Conseil Municipal vote l'octroi d'une subvention de 2 500 € à l'Association "Pour l'Art et l'Histoire" dans le cadre de l'exposition "Overline".

14. DEMANDES DE SUBVENTIONS - ÉGLISE NOTRE DAME - RESTAURATION DE TABLEAU

Le Conseil Municipal approuver la proposition de financement ci-dessous :

Œuvres	Montant des travaux HT	Aide DRAC 30 %	Montant TTC à charge de la Mairie
La Résurrection du Christ	14 513 ,73 €	4 354,11 €	12 821,36 €

et autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention auprès de la DRAC.

- EDUCATION - JEUNESSE -

15. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAF POUR LA PRESTATION DE SERVICE ALSH ET L'AIDE SPÉCIFIQUE RYTHMES ÉDUCATIFS

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement relative au financement de la prestation de service ALSH et de l'aide spécifique rythmes éducatifs proposée par la CAF.

16. CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LA CAF POUR L'AIDE A L'ACCESSIBILITE FINANCIERE DES FAMILLES A L'ALSH

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de financement avec la CAF pour l'aide à l'accessibilité financière des familles à l'ALSH.

17. CONVENTIONS NÉCESSAIRES A L'ORGANISATION DE LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES AU TITRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2016/2017

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions à venir avec les différents partenaires qui interviendront pour la bonne organisation des TAP, dans la limite des crédits nécessaires estimés à ce jour.

18. INTERVENTION MUSIQUE ET DANSE DANS LES ÉCOLES - MODALITÉS D'ORGANISATION 2016/2017

Le Conseil Municipal décide de renouveler le dispositif « Musique et Danse » pour l'année scolaire 2016/2017, à hauteur de 5 000 € de dépenses avec le maintien de l'aide organisationnelle du Conseil Départemental, de ne pas engager à ce jour la Ville des Sables d'Olonne dans ce dispositif pour les années ultérieures et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au recrutement et à la rémunération des intervenants au titre de l'année scolaire 2016/2017.

19. SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ASSOCIATION APROPO

Le Conseil Municipal vote une subvention de 1 000 € à l'association APROPO dans le cadre d'un projet ayant pour objet l'appropriation du patrimoine sablais par les jeunes.

20. CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC LES ÉCOLES PRIVÉES

Le Conseil Municipal fixe la participation de la Ville à 602,70 € par élève sablais d'élémentaire et à 1470,60 € par élève sablais de maternelle pour l'année scolaire 2016/2017.

21. CONFERENCES SUR LA PARENTALITE - DEMANDE DE SUBVENTION CAF

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'appel à projet de la CAF pour l'obtention d'une subvention pour la mise en place de conférences sur le thème de la parentalité.

- ACTIVITES NAUTIQUES - GESTION ET SECURITE DE LA PLAGE -

22. INSTITUT SPORTS OCEAN : CONVENTION PHOTOFILMAGE

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention établie entre la Ville des Sables d'Olonne et l'entreprise STUDIO B2, Monsieur Baptiste BLANCHARD.

23. INSTITUT SPORTS OCEAN : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS OOLONNA SURF CLUB, LES SABLES D'OLONNE VENDEE COURSE AU LARGE ET DYNAMIQUE VOILE

Le Conseil Municipal vote une subvention de 10 000 € à l'Association Les Sables d'Olonne Vendée Course au Large pour l'organisation de la solo maître coq, 2 000 € à Olonna Surf Club et de 5 000 € à Dynamique Voile.

24. INSTITUT SPORTS OCEAN : SUBVENTION A L'ASSOCIATION LES SABLES D'OLONNE VENDEE COURSE AU LARGE

La délibération est retirée de l'ordre du jour.

- CADRE DE VIE - URBANISME - BATIMENTS ET DEVELOPPEMENT DURABLE - AFFAIRES FONCIERES

25. ORGANISATION DU CRITÉRIUM DU DAHLIA - ROSERAIE DE LA MÉRINIÈRE DU 16 AOUT AU 3 SEPTEMBRE 2016

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention pour la tenue du critérium du dahlias dans les jardins de la Roseraie de la Mérinière du 16 août au 3 septembre prochain.

26. AMÉNAGEMENT DU BLOCKHAUS- HOPITAL DE L'AVENUE ALCIDE GABARET - APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF - AUTORISATION D'URBANISME

Le Conseil Municipal approuve l'Avant-Projet Définitif pour le Réaménagement de le Blockhaus-hôpital pour un montant de 378 100 € HT et l'option enseignes métalliques laquées pour un montant de 10 000 € HT, et autorise Monsieur le Maire à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme nécessaire à cette opération, au titre du code de l'urbanisme et du code de l'habitation et la construction.

27. AFFAIRES FONCIERES - ACQUISITION D'UN DELAISSE DE VOIRIE SITUE RUE DU BOULET ROUGE APPARTENANT AUX CONSORTS CHEVALIER

Le Conseil Municipal décide d'acquérir moyennant l'euro symbolique auprès des consorts CHEVALIER, la parcelle cadastrée AX n° 482 située 16 rue du Boulet Rouge et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente administratif à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant à ladite cession.

28. AFFAIRES FONCIERES - ACQUISITION D'UN DELAISSE DE VOIRIE SITUE RUE DU BOULET ROUGE APPARTENANT AUX CONSORTS GUITTARD

Le Conseil Municipal décide d'acquérir moyennant l'euro symbolique auprès des consorts GUITTARD, la parcelle cadastrée AX n° 480 située 14 rue du Boulet Rouge et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente administratif à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant à ladite cession.

29. AFFAIRES FONCIERES - LOTISSEMENT COMMUNAL DES ROSES - VENTE DES TERRAINS DE LA PREMIERE TRANCHE

Le Conseil Municipal approuve l'article 5 actualisé de la charte à appliquer pour la vente des lots à bâtir de la 1ère tranche et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le compromis de vente et l'acte de vente notarié à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant à la cession de chaque lot de cette première tranche.

30. PROGRAMME ECO-PASS : AIDE FINANCIÈRE À L'ACCESSION SOCIALE À LA PROPRIÉTÉ

Le Conseil Municipal décide de mettre en œuvre l'aide financière « éco-Pass », de retenir des critères définis pour accorder l'aide communale (Les bénéficiaires devront répondre aux plafonds de ressources du Prêt à Taux Zéro, l'acquisition-amélioration ne concernera que les logements construits avant le 1er janvier 1990 en vue de l'occuper à titre de résidence principale, les travaux d'amélioration énergétique devront atteindre un gain énergétique et être réalisés par des professionnels), d'accorder une prime communale de 1500 € quelque soit la composition familiale du ménage, d'arrêter le nombre de prime à 10 pour l'année 2016, de solliciter l'Agence Départementale d'Information sur le Logement et l'Énergie, association conventionnée par le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie et du Développement Durable pour l'instruction des dossiers de demande ECO-PASS et la réception des candidats à l'accession dans le cadre d'un rendez vous personnalisé, autorise Monsieur le Maire à attribuer et verser ladite prime aux acquéreurs éligibles au vu de la vérification des documents faite par l'ADILE et autorise Monsieur le Maire à signer tout document permettant la mise en œuvre de ce dispositif.

31. VALIDATION DE L'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES SUR LE TERRITOIRE DU SAGE AUZANCE VERTONNE ET COURS D'EAU CÔTIERS

Le Conseil Municipal valide la cartographie des zones humides, s'engage à ce que les zones humides cartographiées soient intégrées dans le Plan Local d'Urbanisme de la commune, conformément aux objectifs de préservation des zones humides du SAGE et notamment la disposition n°10 du SAGE Auzance Vertonne et cours d'eau côtiers et autorise le syndicat mixte du SAGE Auzance Vertonne à transmettre les données de l'inventaire au format SIG aux structures et personnes qui pourraient lui en faire la demande.

32. AIDES A L'HABITAT - ATTRIBUTION DE PRIMES VILLE - ANNEE 2016

Le Conseil Municipal décide l'attribution d'aides financières pour la réhabilitation de l'habitat ancien.

33. TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE L'ANCIENNE SOUS-PRÉFECTURE EN INSTITUT D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - AVENANTS N° 1 AU LOT 12 ET N° 2 AUX LOTS 1 - 2 - 6 ET 13

Le Conseil Municipal approuve les avenants n° 1 au lot 12 et avenants n°2 aux lots 1 - 2 - 6 et 13 et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les avenants n° 1 au lot 12 et n°2 aux lots 1 - 2 - 6 - et 13 à intervenir.

- OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME -

34. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DE L'OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME

Le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif de l'Office Municipal de Tourisme de l'année 2015.

- ACTIVITES SPORTIVES -

35. CONVENTIONS DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DES SABLES D'OLONNE ET LES ASSOCIATIONS SABLAISES POUR L'ANIMATION ESTIVALE DU REMBLAI 2016

Le Conseil Municipal approuve les conventions de partenariat entre la Ville des Sables d'Olonne et les associations sablaises qui se sont portées volontaires pour l'organisation d'ateliers sportifs sur le remblai lors des journées et soirées estivales (Archers Sablais, Cercle d'Echecs, Pays des Olonnes Basket, Sec Athlétisme, Sec Handball, TVEC85, Twirling Club Sablais), autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions et décide d'apporter à ces associations un soutien financier forfaitaire correspondant à 100 € la soirée.

- ACTION SOCIALE -

36. FOYER LOGEMENT " LES GENÊTS D'OR " - PROLONGATION DU BAIL EMPHYTÉOTIQUE ENTRE LA VILLE DES SABLES D'OLONNE ET VENDÉE LOGEMENT ESH

Le Conseil Municipal accepte la proposition de Vendée Logement esh, autorise la prolongation par avenant et pour une durée de 11 ans du bail emphytéotique entre la Ville des Sables d'Olonne et Vendée Logement esh et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au bail emphytéotique à venir entre la Ville des Sables d'Olonne et Vendée Logement et l'ensemble des pièces nécessaires à la conclusion de cet avenant.

- QUESTION PORTANT SUR LE PROJET D'INSTALLATION DE LA GRANDE ROUE -

*
* *